



Direction Générale
des Services
Techniques

46

Séance publique du mercredi 29 mars 2023

Convoqué le , le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni à , sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ , Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Fabienne MOREAU, Mohammed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Isabelle MASSARD), Grégory BOULORD(représenté par Sofia MANSERI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Christophe BERNIER), Nadia MOUADDINE(représentée par Mohammed DDANI), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Khalid DAMOUN (représenté par Roger DUGUÉ), Aurélie REMACLE(représentée par Carole LAFON), Eloi SIMON(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Elsa FAUCILLON(représentée par Ibrahima NDIAYE), Sylvie MOREL(représentée par Véronique DESMETTRE)

Absents excusés :

Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et l'association Biocycle

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi du 17 aout 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire,

Vu la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire,

Vu le contenu de l'Appel à projets en faveur des Projets Alimentaires de Territoire publié par l'Etat le 25 avril 2022,

Vue la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville et l'association Biocycle et le projet d'avenant à la dite convention portant que les conditions de stockage du matériel nécessaire à l'activité et notamment le stationnement du vélo triporteur à assistance électrique,

Considérant qu'avec 27 % de la population sous le seuil de pauvreté, l'accessibilité devient également un enjeu de santé alimentaire, ces personnes étant particulièrement exposées à des carences liées à la malnutrition.

Considérant l'ampleur du gaspillage alimentaire, 30% de la nourriture cuisinée en restauration collective en moyenne, et plus de 10 millions de tonnes de nourriture qui sont jetées chaque année en France, équivalent 16 milliards d'euros

Considérant l'impact de l'alimentation sur nos écosystèmes, avec une activité responsable de 24 % des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions multiples aux conséquences néfastes pour la santé humaine et la biodiversité.

Considérant que l'association Biocycle en lien avec la Ville de Gennevilliers, développe un projet visant à réduire le gaspillage alimentaire et à lutter contre la précarité alimentaire en permettant la création d'un emploi local,

Considérant que ces opérations sont mises en oeuvre dans le respect de la réglementation alimentaire et en lien avec des acteurs gennevillois de la solidarité et de l'insertion professionnelle,

DELIBERE

Article 1 : Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville et l'association Biocycle.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 04/04/23

Affiché le 05/04/23

Exécutoire le 05/04/23

Le Maire
Patrice LECLERC



Signé électroniquement le
Le 3 avril 2023